

REPUBLICQUE DU DAHOMEY

-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-

Cabinet du Président

-:-:-

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A NNEE 1962 -1- N° 511 /PR/Cab

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°111/PR/Cab du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

DECRETE :

Article 1er - Il est créé un Service de Liaison et de Documentation à la Présidence de la République, chargé de rechercher et de fournir au Chef de l'Etat tous renseignements utiles à l'action gouvernementale.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 22 Novembre 1962

AMPLIATIONS :

P.R.	15
Cour Suprême . . .	2
A.N.D.	2
Ministres	12
S.G.G.	5
Cab/PR/Cotonou.	6
JORD	2
InFO/ADP	2

H. NIAGA